

Du 30 avril au 26 octobre 2026, la Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor lance un concours ayant pour ambition de soutenir la vocation des jeunes dans tous les domaines de l'intérêt général : **le patrimoine, la culture, le social, l'éducation, la santé, la recherche, la protection de l'environnement** sur le territoire costarmoricain.

L'objectif de ce concours est d'encourager l'engagement, la persévérance, l'envie d'entreprendre des jeunes entre 18 et 29 ans.

Booste ton projet

Tu as entre 18 et 29 ans, construis le monde de demain

Règlement du concours Booste ton projet de la Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor

Edition 2026

1. Déroulé du concours

CANDIDATURE :

1.1 Le concours « Booste ton projet » de la Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est ouvert du 30 avril au 26 octobre 2026.

1.2 La participation au concours est gratuite (il n'est pas possible de déposer deux candidatures lors de la même édition).

1.3 Le montant global de l'enveloppe dédiée à ce concours s'élève à 50 000 €. Les candidats peuvent solliciter une aide financière comprise entre 2 000 € et 5 000 €, en fonction du budget de leur projet. En cas d'obtention de cette aide, le montant accordé est laissé à la libre appréciation du jury.

1.4 Pour participer, les candidats doivent se connecter sur le site de la Fondation du Crédit agricole des Côtes d'Armor <https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/> afin d'y remplir un dossier de candidature. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 26 octobre 2026 à 23h59. Les candidats ont la possibilité de répondre par écrit aux questions posées sur ce site ou de s'enregistrer sur un fichier audio ou vidéo (par exemple avec un téléphone portable), d'une durée maximale de 4 minutes. Les fichiers audio ou vidéo qui dépassent cette durée ne seront pas pris en compte. Ils seront à envoyer par OODRIVE, au plus tard le 26 octobre 2026 à 23h59 si vous n'arrivez pas à le déposer sur le site internet.

Attention ! Vous devez tout de même remplir et transmettre le dossier de candidature en ligne dans les temps et vous pouvez indiquer «voir fichier audio ou vidéo» en face de certaines questions. Suite à cela, nous vous adresserons par mail un lien oodrive pour déposer votre fichier audio ou vidéo.

Les formats supportés par oodrive :

Image : jpg, png, jpeg, tif, tiff

Multimédia : mp4, mp3, mov, avi, wmv, mpeg....

1.5 Tous les candidats peuvent être accompagnés par la personne de leur choix pour les aider à saisir leur dossier.

SELECTION

1.6 Une fois transmis, les dossiers seront présélectionnés par une commission préparatoire.

1.7 Après étude par cette instance, les projets seront communiqués aux membres du Comité exécutif, composé de personnalités diverses et qualifiées. Il se réunira, bénévolement, courant décembre pour désigner les lauréats. Il pourra être demandé aux candidats de venir soutenir leur projet ce jour. Le choix du comité est souverain et n'est susceptible d'aucune réclamation ou contestation de la part des candidats.

1.8 Les décisions favorables et défavorables du Comité exécutif seront communiquées par voie électronique aux candidats. Les réponses favorables seront doublées d'une lettre d'engagement émise par la Fondation de France qui valide en dernier ressort la décision. Seule la lettre d'engagement a valeur officielle.

Pour toute question, vous pouvez écrire à : fondation@ca-cotesdarmor.fr

1.9 Un événement en l'honneur des lauréats sera organisé au cours de l'année 2027. Les lauréats s'engagent à faire leur maximum pour y participer.

2. Critères d'éligibilité

2.1 Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et de moins de 30 ans au 31 décembre 2026.

2.2 Ils élaborent et souhaitent réaliser un projet au service d'une cause d'intérêt général dans les 7 domaines suivants : [le patrimoine](#), [la culture](#), [le social](#), [l'éducation](#), [la santé](#), [la recherche](#), [la protection de l'environnement](#).

2.3 Ces projets doivent s'inscrire impérativement dans le territoire costarmoricain.

2.4 Les projets doivent apporter une réponse à l'un de ces 3 grands enjeux :

- **Transition écologique** : préservation de l'environnement et de la biodiversité, adaptation au changement climatique, nouveaux modes de consommation, alimentation et énergie durable, etc.

- **Transition vers une société juste, solidaire et participative** : Réduction des inégalités (agir contre la pauvreté et la solitude, favoriser l'inclusion et la dignité de toutes et tous...), favoriser la compréhension mutuelle et le vivre-ensemble (agir contre les discriminations et les préjugés, donner à chacun la possibilité de se réaliser pleinement et de s'engager ...), partager les connaissances et les idées, favoriser l'expression et la participation de toutes et tous.

- **Transition numérique** : agir contre l'isolement numérique, favoriser l'éducation aux outils numériques et au décodage de l'information, réinventer et renforcer les liens entre les individus à l'heure du numérique, etc.

2.5 Les candidats sont des jeunes engagés, ils portent leur projet avec force et détermination. Ils ont un projet d'avenir qui les anime, dans n'importe quel domaine cité ci-dessus, quel que soit leur niveau d'études ou leur formation.

2.6 Ils souhaitent concrétiser cette vocation à travers un projet qui pourrait être un vrai « déclic » dans leur parcours.

2.7 Les projets doivent relever d'une initiative personnelle.

2.8 Des moyens ont déjà été imaginés ou mis en place pour faire exister ces projets.

3. Critères éliminatoires – projets non éligibles

3.1 Seront considérés comme projets non éligibles :

- Les projets collectifs portés par une structure existante, sauf ceux relevant d'une forte initiative personnelle et répondant aux critères ci-dessus,
- Le financement d'études, de formations ou la validation de diplômes,
- Les projets de stages obligatoires d'études (en France ou à l'étranger),
- Les projets de voyages,
- Les projets artistiques sans dimension d'intérêt général,
- Les projets d'entreprise à but commercial sans aspect d'intérêt général,
- Les projets dont l'objet est uniquement la pratique sportive en amateur ou professionnel. Restent toutefois éligibles les projets dans lesquels le sport n'est pas une fin mais un moyen d'atteindre des objectifs d'intérêt général (inclusion sociale, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations, prévention santé...).

3.2 L'éligibilité des dossiers sera vérifiée par la Fondation de France sur la base des documents fournis lors du dépôt de candidature.

4. Dispositions diverses

4.1 La Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter. Aucune contrepartie de quelle que nature que ce soit ne pourra être réclamée.

4.2 La Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor rappelle aux candidats les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des candidats à ce réseau via l'URL suivante : <http://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr>.

4.3 La participation à ce concours implique l'accord des candidats et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. En validant son inscription en ligne, chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le jury du présent concours feront autorité.

6.4 La Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor se réserve le droit de modifier certains éléments du règlement si les changements effectués sont dans l'intérêt des candidats ou participent au bon déroulement du concours

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La [politique de protection des données](https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/politiqueDeProtectionDesDonneesPersonnelles.html), <https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/politiqueDeProtectionDesDonneesPersonnelles.html> et les [conditions générales d'utilisation](https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/reglement.html) <https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/reglement.html> sont disponibles sur le site Internet www.fondation-ca-cotesdarmor.fr

CONTACT

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, la Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor reste joignable par mail à fondation@ca-cotesdarmor.fr